

A.F.R. DE GIVRY

**COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DELIBERATIONS N° 1-2011**

Date de convocation : 27 novembre 2011

Date de réunion : 16 décembre 2011

Nombre de voix en exercice : 2.506

Nombre de voix présentes et représentées : 938

L'an DEUX MILLE ONZE, le vendredi 16 décembre 09h15 se sont réunis en assemblée générale les membres de l'Association Foncière de Givry légalement convoqués à la Mairie de Givry.

Sous la présidence de Monsieur Daniel GUERIN

ORDRE DU JOUR :

- Historique de fonctionnement et point sur les travaux réalisés depuis plusieurs années
- Bilan financier
- Présentation des statuts de l'AF
- Questions diverses

Le Président ouvre la séance en remerciant les personnes présentes.

Nous faisons cette assemblée générale pour remettre à jour le fonctionnement des associations foncières.

L'état a décidé de remettre à jour le fonctionnement des associations foncières. Certaines fonctionnaient correctement, d'autres étaient plus ou moins en sommeil, certaines fonctionnaient sans même avoir un budget annuel bien défini. L'état a voulu remettre de l'ordre et a menacé de dissoudre les associations foncières qui ne prenaient pas l'engagement de mettre leurs statuts à jour et de fonctionner avec un budget voté et un renouvellement des responsables comme le veut la loi.

Cette menace nous a fait réfléchir sur l'intérêt d'avoir une association foncière qui fonctionne et qui apporte des services aux propriétaires ruraux, aux exploitants agricoles et d'une manière générale à tous les habitants de nos villages.

Nous avons estimé qu'il était primordial de préserver un organisme de gestion de notre territoire rurale. On peut avoir l'impression que l'AF ne sert qu'à faire payer les propriétaires mais si on y réfléchit bien, elle joue un grand rôle dans l'aménagement de notre territoire. Fort de ce point de vu, le bureau de l'AF de Givry a donc proposé de faire ce travail de mise à jour des statuts et de poursuivre l'activité de l'AF de Givry. Personne n'a douté un instant de l'utilité d'une AF dans un village comme le notre.

Historique de fonctionnement et point sur les travaux réalisés depuis plusieurs années

A sa création l'af n'avait pas des statuts, c'était une application du Code Rural.

L'AF de Givry a été créée le 5 mai 1970, le bureau était composé de Messieurs P. NOIZET, A DOYEN, R. GUERIN, JN DAVE, B. NOIZET, JP FONTAINE, Y. GUERIN, Bert OUDIN. Elle était présidée par Paul CHATELAIN. Paul est resté président jusqu'à son décès en mars 2004. Xavier FONTAINE lui a succédé jusqu'en 2008 puisqu'il est devenu Maire et que le maire ne peut cumuler la fonction de président d'AF.

J'ai pris la présidence en 2008 jusqu'à maintenant. J'ai accepté d'assurer cette fonction pour quelques années, jusqu'à la mise en place des nouveaux statuts et du nouveau système de fonctionnement administratif. Lors du prochain bureau, au début 2012, comme prévu, je demanderai à être remplacé.

Je pense que la vie active, la vie en collectivité doit être réfléchie et organisée par des gens en pleine activité et non par des retraités. Donc le moment est venu de mettre du sang neuf dans une structure comme celle-ci.

La création de l'AF avait pour objectif de réaliser un remembrement partiel dans la vallée de l'Aisne dans le cadre de son assainissement et de la création du nouveau Panama.

Extension en 1976 sur Givry, Amagne et Alland'huy pour 238 ha.

Renforcement et entretien des chemins de la commune : extraction de gravier dans l'Aisne, achat de matériaux divers. La plus part du temps les travaux ont été réalisés à moindre frais par les agriculteurs. Organisée par l'AF des journées « corvée de chemin » sont l'occasion de rassembler les agriculteurs pour assurer l'entretien des chemins qu'ils utilisent.

Une liste établie permet d'attribuer une portion de chemin à chaque exploitant sur la commune, dont il aura la mission de l'entretien courant, lame, fauchage.

Rappel : reconversion des dommages de guerre. Obligation dépense en travaux de voirie. Le Conseil municipal a décidé de consacrer 1/2 de la somme en voirie village et 1/2 en voirie rurale.

L'entretien et l'élagage des haies et des bordures de bois.

Le fauchage des bordures ou des chemins pour faciliter la circulation des voitures et des promeneurs (Ex : chemin des Pèlerins...)

L'assainissement du terroir, création et curage des fossés.

Aménagement des aqueducs.....

Création et gestion d'emplacements pour dépôts de betteraves, écumes et fientes de volailles.

Tout ce qui touche à l'aménagement et à l'entretien de notre territoire rural et réfléchi, réalisé et financé par l'AF.

Bilan Financier.

Tout ce qui vient d'être dit nécessite une organisation sérieuse de manière à être efficace et équitable. Précisons que l'AF de Givry n'a pas d'emprunt encourus. Les membres de l'AF sont solidaires des dettes.

Il y a des financements à recueillir et à répartir :

- 1) les cotisations des propriétaires avec le trésor public,
- 2) quelques subventions à solliciter, principalement la commune de Givry que je remercie ; ex : le CG pour les places de stockage
- 3) un budget annuel à prévoir et à voter par le Bureau
- 4) des factures à valider et à payer
- 5) un compte administratif et un budget à faire valider par les services de l'état qui assure le contrôle
- 6) gestion des places de stockage

Budget

Sur une année l'AF dispose, pour 2011, d'un budget de 10 980 € qui proviennent :

Cotisations des propriétaires: 1580 €

Subvention communale : 1 000 €

Résultat 2010 reporté : 8 400 €

Pour 2011, à ce jour : 1 831,70 € en entretien (cailloux) + contributions diverses. Total supérieur aux recettes.

1723,62 € recettes de cotisations en cours + 1 000 € subvention communale.

Les dépenses 2010 se sont élevées à 3068 € (plus que les recettes de l'année)

Ceci s'explique par trois choses :

- 1) cotisations/ha faibles : 1.5 €/ha depuis trop longtemps (certaines AF sont au delà de 5 € voir 8)
- 2) coûts des matériaux et des prestations en augmentation
- 3) de plus en plus recours à des prestataires extérieurs

Nouvelle réglementation.

Nombre de 110 propriétaires

Superficie 1106 ha

Emargement et remise des statuts.

Présentation des statuts par Marilyne MEZIERE nouvellement rédigés, adoptés par le Bureau du 11 mars 2010 et validés par un Arrêté Préfectoral 2011/83 en date du 18 octobre 2011.

Pouvoir de l'Assemblée Générale :

- 1) valider le rapport d'activité et l'analyse financière du Pt
 - 2) Définir le montant maximum d'un éventuel emprunt que le Bureau pourra souscrire lui même (ex : 20 000 €)
 - 3) Modification des statuts éventuels
 - 4) Indemnité éventuelles du Président et des membres du Bureau
- Quorum : ½ des voix plus une. Si pas le quorum nouvelle Assemblée Générale dans les 15 jours. Pour la 1^{ère} Assemblée Générale possibilité dans la ½ heure.
- Election : il n'y a pas d'élection, le bureau est composé de 10 membres renouvelé tous les 6 ans, par moitié par la Chambre d'Agriculture et par moitié par le Conseil Municipal. Les membres du Bureau élisent le Président.

Renouvellement du Bureau :

A ce jour :

Chambre d'Agriculture : J.P. DOYEN, Emmanuel NOIZET, Emmanuel CATELAIN, H. LOGEART, Nicole PAQUOLA
Conseil municipal: D. GUERIN, B. Dave, Xavier FONTAINE, Elie MANCEAUX, B. OUDIN, Pascal NOIZET

Nouvelle proposition :

- 1 représentant du Conseil Municipal désigné par lui.
- 5 noms de la Chambre d'Agriculture
- 5 noms Conseil Municipal

L'ordre du jour étant épuisé.

Le Président lève la séance à 11h00.

Le Président,

Daniel GUERIN